

RAPPORT ANNUEL 2023 de l'AEAPP

Résumé



eiopa

European Insurance and
Occupational Pensions Authority

1. AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE

PETRA HIELKEMA

En tant que présidente, j'ai le grand plaisir de revenir sur les réalisations et défis qui ont marqué l'année écoulée et de vous présenter le présent compte rendu des activités de l'AEAPP en 2023.

Durant l'année écoulée, l'inflation a eu une incidence sur les niveaux de fonds propres, la rentabilité et la liquidité des assureurs, ce qui s'est répercuté sur les consommateurs et le coût global de la vie. L'AEAPP a examiné les conséquences d'une inflation et de taux d'intérêt élevés sur le secteur de l'assurance tout en évaluant les risques et vulnérabilités futurs. Malgré ces difficultés, les secteurs des assurances et des retraites ont tous deux fait preuve de résilience et continuent de jouer un rôle essentiel dans l'économie européenne.

Bien que l'inflation ait été une considération supplémentaire dans le cadre des travaux de l'AEAPP, nous avons continué à mettre l'accent sur les priorités définies dans notre stratégie.

L'un de nos points focaux a été de mesurer et de combler les lacunes en matière de protection dans le secteur des assurances. Nous avons réalisé des progrès en la matière, en développant des outils tel que le tableau de bord des catastrophes naturelles et en promouvant des mesures d'adaptation liées au climat dans les pratiques de souscription en non-vie.

En outre, l'AEAPP a continué à promouvoir des initiatives dans le domaine de la finance durable, en s'efforçant d'intégrer les risques liés à la durabilité aux pratiques de gestion des risques des (ré)assureurs et des institutions de retraite professionnelle. Nous avons mis au point des outils de surveillance afin d'identifier, de suivre et de prendre activement en charge les cas d'écoblanchiment. En collaboration avec la Banque centrale européenne (BCE), nous avons étudié des solutions pour combler le déficit de protection des assurances climatiques, soulignant l'importance d'un cadre réglementaire solide en vue de garantir la stabilité du secteur. En outre, nous avons poursuivi nos travaux sur le SFDR en coopération avec les autres autorités européennes de surveillance (AES).

La numérisation du secteur des assurances a également constitué un thème central de nos travaux. L'AEAPP a suivi de près l'adoption des technologies numériques, y compris l'intelligence artificielle et l'assurance ouverte. En 2023, l'AEAPP a travaillé, en collaboration avec les AES, sur les différents mandats politiques dans le cadre du règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier afin de renforcer la sécurité informatique des entités financières. L'AEAPP a par ailleurs élaboré une nouvelle stratégie numérique définissant la manière dont elle aidera les

consommateurs, les marchés et la communauté de surveillance à effectuer leur transformation numérique.

Dans le domaine de la surveillance et du contrôle, l'AEAPP a continué de promouvoir une culture de surveillance commune et des pratiques cohérentes dans toute l'Europe. Nous avons recensé les principales priorités en matière de surveillance, y compris l'atténuation des risques pour le marché intérieur et la surveillance des risques émergents, afin de préserver la stabilité financière. Lorsque cela s'est révélé nécessaire, l'AEAPP a également intensifié ses efforts afin de limiter ou de prévenir tout préjudice susceptible d'affecter les preneurs d'assurance.

Les retraites professionnelles ont également représenté un domaine prioritaire l'an dernier. Nos conseils sur la directive IRP II visent à avoir le regard résolument tourné vers l'avenir tout en protégeant l'héritage du passé. Ils tiennent compte de la transition continue des régimes à prestations définies aux régimes à cotisations définies, ainsi que des défis posés par le changement climatique et de l'importance que nous devons accorder à la diversité et à l'inclusion. En parallèle, nos conseils ont pour objectif de protéger l'héritage du passé, en abordant des sujets tels que l'évaluation des risques et les risques de liquidité.

Comme les années précédentes, l'AEAPP a bénéficié de l'expertise et des contributions du conseil de surveillance et du conseil d'administration. Ce fut un plaisir de pouvoir entrer en contact avec un nombre aussi élevé de parties prenantes, y compris celles du Parlement européen et de la Commission européenne. Je les remercie tous pour le dialogue et la concertation que nous avons pu mener et qui constituent un élément si important de notre travail.

La nécessité d'une coopération et d'un dialogue fructueux vaut également pour les activités de l'AEAPP à l'international, que ce soit dans le cadre des dialogues de surveillance bilatéraux ou dans celui de nos travaux au sein de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. À cet égard, je suis fière de mettre en exergue le fait que nous assurons la présidence du forum FinTech de l'IAIS et la vice-présidence du groupe de travail sur les écarts de protection. Je souhaite également mettre en évidence notre contribution à l'élaboration d'une norme internationale, la norme sur les fonds propres des assureurs (ICS), et du cadre global relatif aux risques systémiques. L'AEAPP a également continué à renforcer sa coopération avec les pays des Balkans occidentaux et orientaux. C'est dans ce contexte que l'AEAPP a organisé sa «conférence sur la coopération orientale», au cours de laquelle nous avons mis en avant notre soutien aux juridictions dans le cadre du processus d'adaptation ou de mise en œuvre de la législation de l'UE en matière d'assurance.

Je tiens également à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel pour le travail acharné accompli au cours de l'année. Pour mener à bien son mandat ambitieux, l'AEAPP a besoin d'un personnel qualifié et flexible, et je suis heureuse que nous ayons poursuivi nos efforts pour promouvoir une organisation de travail gratifiante et inclusive, qui permette à tous les membres du personnel d'exploiter pleinement leur potentiel.

Les élections européennes à venir sonnent l'avènement d'un nouveau cycle politique. L'AEAPP se réjouit de travailler avec le nouveau Parlement européen et la nouvelle Commission sur nos principales priorités, qui consistent notamment à s'attaquer aux lacunes en matière de protection, à renforcer la surveillance des assurances dans l'UE et la qualité des données, et à promouvoir davantage la protection des consommateurs.

En conclusion, je réaffirme l'engagement de l'AEAPP en faveur d'une surveillance efficace. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que les secteurs de l'assurance et des pensions continuent à servir les intérêts des preneurs d'assurance, des bénéficiaires, des entreprises et de l'économie au sens large.

2. AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

FAUSTO PARENTE

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023 de l'AEAPP, qui fait le point sur les accomplissements de l'année écoulée.

2023 a de nouveau été marquée par l'incertitude, les taux d'intérêt élevés, l'inflation et la volatilité des marchés. Malgré ces difficultés, l'AEAPP est restée déterminée à protéger l'intérêt général en contribuant à la stabilité, à l'efficacité et à la durabilité du système financier européen.

Elle a mené à bien son programme de travail pour 2023, dépassant l'objectif fixé pour la majorité des indicateurs clés de performance. Cela s'explique en partie par une affectation prudente et responsable des ressources, qui nous a permis de faire face à de nouvelles priorités, telles que l'incidence de l'inflation sur le secteur et les consommateurs, tout en intégrant efficacement de nouveaux domaines de travail, tels que notre mandat de mise en œuvre du règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

Le budget de fonctionnement de l'AEAPP s'élevait à 36,7 millions d'EUR pour 2023. Les principaux domaines sur lesquels notre personnel a continué à travailler sont la surveillance prudentielle, la surveillance des règles de conduite des entreprises et la convergence de la surveillance. Compte tenu de l'importance de la transformation numérique, nous avons considérablement augmenté l'affectation de personnel à ce domaine par rapport à l'année précédente.

Dans le contexte d'une charge de travail exigeante et de conditions macroéconomiques difficiles, l'AEAPP a mis en œuvre des stratégies visant à hiérarchiser et à rationaliser les processus afin de gagner en efficacité. Des initiatives telles que le partage des coûts, l'amélioration des processus et l'investissement dans les technologies nous ont permis d'accroître tant la qualité que la quantité de nos travaux et de progresser plus rapidement que nos ressources. Afin de favoriser une méthode de travail plus ciblée, plus flexible et de mieux aligner notre structure organisationnelle interne sur notre stratégie, nous avons recensé les changements structurels que nous aimerions mettre en œuvre en 2024. Nous avons par ailleurs continué à prendre des mesures pour améliorer nos performances environnementales et réduire notre incidence sur l'environnement. Nous sommes fiers que nos efforts aient été reconnus par les autorités hessoises, qui ont formellement octroyé la certification EMAS à l'AEAPP en février 2023.

L'AEAPP a en outre revu sa stratégie numérique, qui soutient non seulement la numérisation des secteurs de l'assurance et des pensions, mais accroît également l'autonomie des autorités nationales compétentes (ANC) et de l'Autorité elle-même. Cette stratégie globale reflète la vision et

la mission de l'AEAPP, qui consistent à exploiter le pouvoir de la technologie au profit de toutes les parties prenantes, en promouvant l'efficacité, la transparence et la résilience dans l'ensemble des secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles.

L'AEAPP entretient une collaboration étroite avec les ANC et cultive de bonnes relations avec les membres de notre conseil d'administration et de notre conseil de surveillance. Tout au long de l'année, nous avons continué à solliciter la contribution d'un large panel de parties prenantes afin d'éclairer nos travaux, par exemple par le biais de nos groupes de parties prenantes, de consultations, d'enquêtes, notamment une enquête Eurobaromètre à l'échelle de l'UE, de visites et d'événements.

Tout au long de l'année 2023, l'AEAPP a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de diversité et d'inclusion, approfondissant ainsi son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion. Conformément à la charte de la diversité du réseau des agences de l'UE, la stratégie vise à promouvoir une culture du travail inclusive qui valorise et célèbre les différences en stimulant l'innovation et l'excellence au sein de l'organisation. Conjuguée à notre approche souple du travail hybride, cette stratégie fait de l'AEAPP un employeur moderne et attrayant.

Je suis également fier de souligner le rôle de l'AEAPP dans le cadre de la présidence du réseau des agences de l'UE de mars 2023 à février 2024. Tout au long de l'année, nous avons mené des initiatives visant à faciliter la coopération entre les agences et les entreprises communes de l'UE, et nous avons orienté les efforts collectifs vers des objectifs communs. Ensemble, les agences de l'UE ont œuvré à la construction d'une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente tout en s'attaquant aux changements institutionnels.

Je profite de cette occasion pour remercier le conseil d'administration et le conseil de surveillance, ainsi que mes homologues des autres autorités européennes de surveillance et agences de l'UE pour l'engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de l'année. Je me réjouis à la perspective de mener une coopération étroite et fructueuse à mesure que nous poursuivrons nos travaux en vue de renforcer le secteur des assurances et des pensions en Europe. Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous les membres du personnel de l'AEAPP, qui ont fait preuve d'un dévouement et fourni des efforts exceptionnels pour mener à bien notre travail et relever les défis supplémentaires auxquels nous avons été confrontés.

3. INTRODUCTION

1.

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) est une agence décentralisée de l'Union européenne (UE) établie à Francfort-sur-le-Main, en Allemagne. Sa mission générale est de contribuer à la stabilité et à l'efficacité du système financier à court, moyen et long terme, dans l'intérêt de l'économie, des entreprises et des citoyens européens. Les principales missions de l'AEAPP consistent à renforcer la convergence de la surveillance, à renforcer la protection des consommateurs et à préserver la stabilité financière. La réalisation de ces objectifs dépend de l'étroite collaboration avec les autorités nationales compétentes ainsi que des consultations régulières menées avec les parties prenantes, notamment les associations de consommateurs et les représentants du secteur. Ces actions garantissent que le travail de l'Autorité répond aux besoins des personnes qu'elle sert.

Visant globalement à construire une UE sûre et durable pour ses citoyens en ces temps de grande transformation, les objectifs stratégiques de l'AEAPP pour 2023 ont été les suivants:

Assurer une protection forte et cohérente des intérêts des consommateurs dans l'ensemble de l'UE

Renforcer la résilience et la viabilité du secteur financier, en préservant ainsi son efficacité, l'inclusion financière et des conditions de concurrence équitables

Les priorités stratégiques de l'Autorité pour 2023 ont été les suivantes:



Contribuer au développement de régimes d'assurance et de retraite durables, notamment en comblant les lacunes en matière de protection, dans l'intérêt des citoyens et des entreprises de l'UE



Aider les instances de surveillance et le secteur à atténuer les risques et à saisir les opportunités de la transformation numérique, notamment en continuant à promouvoir une culture axée sur les données



Promouvoir une surveillance prudentielle et une surveillance des pratiques saines, efficaces et cohérentes dans toute l'Europe, en particulier compte tenu de l'augmentation du nombre d'entreprises transfrontières



Fournir des conseils de qualité et d'autres travaux stratégiques en tenant compte de l'évolution et de l'augmentation des besoins de la société ainsi que des effets de la nouvelle réglementation financière



Renforcer davantage la stabilité financière, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'analyse des risques et des vulnérabilités du secteur financier, ainsi que sur les menaces émergentes

Les domaines d'action et les priorités annuelles de l'AEAPP sont définis dans le cadre d'un rigoureux processus de planification. En 2023, l'AEAPP a conservé une approche réactive et flexible quant à sa planification annuelle et pluriannuelle, afin de continuer à garantir la stabilité financière et la protection des consommateurs. L'AEAPP s'est par ailleurs employée à gérer ses ressources de manière flexible, afin de pouvoir redéfinir ses priorités et d'accélérer le processus décisionnaire. Fin 2023, l'Autorité employait 193 personnes (équivalents temps plein). Son budget opérationnel s'élevait à 36 714 492 EUR pour 2023.

4. RESUME

Les assurances et les pensions sont fondamentales pour le bien-être des individus, car elles fournissent une protection contre les événements prévus et imprévus et offrent la sécurité à un âge plus avancé. Tout au long de l'année 2023, l'AEAPP a continué de jouer un rôle essentiel dans la surveillance des assurances et des pensions en Europe, en étroite collaboration avec les ANC, les institutions européennes et d'autres parties prenantes, afin d'atteindre les objectifs stratégiques définis dans son programme de travail annuel.

Dans un contexte d'incertitudes économiques et géopolitiques entraînant une volatilité du marché, une inflation élevée et une croissance économique incertaine, l'AEAPP s'est concentrée sur le suivi étroit de l'état des fonds propres et de la liquidité des assureurs et des IRP européens en utilisant tous les instruments disponibles, afin de garantir la résilience des secteurs de l'assurance et des pensions et de protéger les consommateurs.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE RÉGIMES D'ASSURANCE ET DE RETRAITE DURABLES, NOTAMMENT EN COMBLANT LES LACUNES EN MATIÈRE DE PROTECTION, DANS L'INTÉRÊT DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES DE L'UE

Principales publications (en anglais uniquement):

- *Rapport d'avancement de l'AEAPP sur l'écoblanchiment – Conseils à la Commission européenne¹*
- *Tableau de bord sur le déficit de protection par l'assurance en cas de catastrophes naturelles²*
- *Souscription à impact: rapport sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation liées au climat dans les pratiques de souscription en non-vie³*
- *Document de travail sur les options stratégiques pour réduire le déficit de protection par l'assurance climatique⁴*

¹ [Rapport d'avancement de l'AEAPP sur l'écoblanchiment – Conseils à la Commission européenne \(europa.eu\)](#)

² [Tableau de bord sur le déficit de protection par l'assurance en cas de catastrophes naturelles \(europa.eu\)](#)

³ [Souscription à impact: rapport sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation liées au climat dans les pratiques de souscription en non-vie \(europa.eu\)](#)

⁴ [Document de travail sur les options stratégiques pour réduire le déficit de protection par l'assurance climatique \(europa.eu\)](#)

- *Consultation sur le document de travail concernant les mesures à prendre pour remédier aux aspects touchant à la demande du déficit de protection lié aux catastrophes naturelles⁵*
- *Rapport final sur le projet de normes techniques de réglementation relatives à l'examen des principales incidences négatives (PIN) et à la publication d'informations sur les produits financiers dans le règlement délégué relatif au SFDR⁶*

L'AEAPP a poursuivi ses travaux visant à promouvoir l'intégration des risques liés à la durabilité dans les pratiques de gestion des risques des (ré)assureurs et des institutions de retraite professionnelle.

En 2023, l'AEAPP s'est concentrée sur la mise au point d'outils de surveillance permettant d'identifier, de surveiller et de traiter activement les cas d'écoblanchiment. Elle a également travaillé avec la BCE sur des solutions possibles pour combler le déficit de protection en matière d'assurance climatique.

L'AEAPP a continué de promouvoir l'interface qu'elle avait développée pour faciliter l'utilisation de l'application à code source ouvert Climada de modélisation des catastrophes naturelles, et a poursuivi ses travaux avec les autres AES concernant le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), qui impose aux acteurs des marchés financiers de divulguer leurs incidences et leurs revendications environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

AIDER LES INSTANCES DE SURVEILLANCE ET LE SECTEUR À ATTÉNUER LES RISQUES ET À SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, NOTAMMENT EN CONTINUANT À PROMOUVOIR UNE CULTURE AXÉE SUR LES DONNÉES

Principales publications (en anglais uniquement):

- *Réponse conjointe des AES à l'appel à avis précisant d'autres critères applicables aux prestataires de services informatiques critiques*
- *de tiers et fixation des frais de surveillance⁷*
- *Déclaration prudentielle sur les pratiques tarifaires différenciées dans les lignes d'activité d'assurance non-vie⁸*

⁵ [Consultation sur le document de travail concernant les mesures à prendre pour remédier aux aspects touchant à la demande du déficit de protection lié aux catastrophes naturelles \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/en/press-communications/infographic/infographic-consultation-on-working-paper-on-measures-to-address-issues-related-to-the-demand-for-protection-against-natural-disasters.pdf)

⁶ [Rapport final sur le projet de normes techniques de réglementation relatives à l'examen des principales incidences négatives \(PIN\) et à la publication d'informations sur les produits financiers dans le règlement délégué relatif au SFDR](https://european-council.europa.eu/media/en/press-communications/infographic/infographic-final-report-on-the-project-of-technical-standards-for-regulation-relating-to-the-examination-of-principal-adverse-impacts-(pai)-and-the-disclosure-of-information-on-financial-products-in-the-delegated-regulation-relating-to-sfdr.pdf)

⁷ [Rapport conjoint 2023 des AES sur l'étendue de la divulgation volontaire des principales incidences négatives au titre du SFDR](https://european-council.europa.eu/media/en/press-communications/infographic/infographic-joint-report-2023-of-aes-on-the-scope-of-voluntary-disclosure-of-principal-adverse-impacts-under-the-sfdr.pdf)
[Déclaration prudentielle sur les pratiques tarifaires différenciées dans les lignes d'activité d'assurance non-vie](https://european-council.europa.eu/media/en/press-communications/infographic/infographic-prudential-statement-on-differentiated-pricing-practices-in-non-life-activities.pdf)

- *Stratégie numérique de l'AEAPP*⁹
- *Cas d'utilisation de l'assurance ouverte de l'AEAPP – tableau de bord de l'assurance*¹⁰
- *Principes méthodologiques des tests de résistance des assurances – composante cyber*¹¹
- *Rapport conjoint des AES: mise à jour sur le fonctionnement des facilitateurs de l'innovation – pôles d'innovation et bacs à sable réglementaires dans le cadre de l'EFIF*¹²

L'AEAPP est restée vigilante dans le suivi de l'adoption croissante des technologies numériques telles que l'intelligence artificielle et l'assurance ouverte, afin de rester au fait des dernières évolutions du marché. Il s'agissait d'identifier l'approche optimale pour protéger les consommateurs tout en favorisant l'innovation et en soutenant les autorités nationales de surveillance.

En 2023, l'AEAPP a travaillé conjointement avec les autres AES pour élaborer les différents mandats stratégiques prescrits par le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier. L'AEAPP a en outre travaillé à l'élaboration d'une nouvelle stratégie numérique globale visant à clarifier la manière dont elle soutiendra les consommateurs, les marchés et la communauté de surveillance grâce à la transformation numérique.

L'AEAPP a lancé une enquête sur la surveillance du marché de la numérisation, un outil permettant de se tenir informé des innovations et des tendances en matière de numérisation dans le secteur de l'assurance, a lancé une enquête sur l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) à la cyberassurance, a mis en œuvre des projets de suptech et a intégré des principes méthodologiques sur les tests de résistance dans le secteur de l'assurance, ciblant spécifiquement le cyberrisque.

En collaboration avec la DG REFORM de la Commission européenne et les autres AES, l'AEAPP a poursuivi ses travaux sur l'«Académie de surveillance de la finance numérique de l'UE (EU SDFA)» et a soutenu les travaux du Forum européen des facilitateurs de l'innovation (EFIF).

⁹ [Stratégie numérique de l'AEAPP](#)

¹⁰ [Cas d'utilisation de l'assurance ouverte de l'AEAPP – tableau de bord de l'assurance.pdf \(europa.eu\)](#)

¹¹ [Principes méthodologiques des tests de résistance des assurances – composante cyber](#)

¹² [Rapport conjoint des AES sur les facilitateurs de l'innovation: pôles d'innovation et bacs à sable réglementaires](#)

- *Consultation sur la déclaration prudentielle relative au contrôle de la réassurance conclue avec des entreprises d'assurance et de réassurance de pays tiers*²²
- *Consultation sur la surveillance des captives d'assurance et de réassurance*²³
- *Plan de communication des versions de la taxonomie*²⁴

L'AEAPP a continué à promouvoir une culture commune ainsi que des pratiques cohérentes en matière de surveillance dans toute l'Europe, en fixant comme priorités en matière de surveillance i) la mise en œuvre pratique des caractéristiques essentielles de la culture de surveillance commune et la poursuite du développement d'outils de surveillance, ii) les risques pour le marché intérieur et les conditions de concurrence équitables susceptibles de conduire à un arbitrage prudentiel, et iii) la surveillance des risques émergents.

L'AEAPP a aussi continué à participer activement aux collèges et plateformes de coopération transfrontalière, a effectué des visites dans divers pays et a publié sept rapports sur la surveillance, une évaluation par les pairs et des études comparatives.

En 2023, l'AEAPP a utilisé un certain nombre de pouvoirs et d'outils à sa disposition, dont des déclarations prudentielles, des avis et une recommandation au titre de l'article 17. En outre, une enquête au titre de l'article 22 a été menée sur le contrôle de groupe dans un État membre bien précis, axée sur les structures de groupe dans lesquelles des compagnies holding mères détiennent des entreprises d'assurance. L'AEAPP a par ailleurs aidé des ANC à mettre en œuvre trois projets d'assistance technique concernant les processus d'application des modèles internes et une ANC dans le cadre d'un projet consacré à la surveillance des pratiques.

Tout au long de l'année 2023, l'AEAPP a continué à calculer et à publier des informations clés essentielles en vue de l'application efficace des directives Solvabilité II et IRP II, et a poursuivi le programme BI 2.0 sur lequel repose la transformation de l'AEAPP en une organisation numérique axée sur les données et les utilisateurs.

En ce qui concerne l'exercice des activités, l'AEAPP a poursuivi la mise en œuvre de son cadre global de surveillance des règles de conduite des entreprises fondé sur le risque et la prévention, en veillant tout particulièrement à ce que les produits soient conçus de manière à être centrés sur le

²² [Consultation sur la déclaration prudentielle relative au contrôle de la réassurance conclue avec des entreprises d'assurance et de réassurance de pays tiers](#)

²³ [Consultation sur la surveillance des captives d'assurance et de réassurance](#)

²⁴ [Plan de communication des versions de la taxonomie \(europa.eu\)](#)

client et de sorte qu'ils contribuent à la santé financière globale des consommateurs, en accordant une attention particulière aux consommateurs vulnérables.

Enfin, l'AEAPP a également fourni un soutien ciblé supplémentaire aux ANC, par le biais de l'instrument d'appui technique de la DG REFORM.

FOURNIR DES CONSEILS DE QUALITÉ ET D'AUTRES TRAVAUX STRATÉGIQUES EN TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION ET DE L'AUGMENTATION DES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ AINSI QUE DES EFFETS DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

Principales publications relatives à la directive IRP II (en anglais uniquement):

- *Consultation sur les conseils techniques en vue de la révision de la directive IRP II*²⁵

Principales publications sur la DDA (en anglais uniquement):

- *Projet de normes techniques de réglementation (NTR)*²⁶
- *Deuxième rapport sur l'application de la DDA*²⁷
- *Quatrième rapport annuel sur les sanctions*²⁸

En 2023, l'AEAPP a présenté à la Commission européenne un avis technique sur la révision de la directive IRP II, couvrant l'adéquation prudentielle et de la gouvernance, l'activité transfrontalière, la fonctionnalité du relevé des droits à retraite, l'adaptation à la transition entre régimes à prestations définies à régimes à cotisations définies, les aspects liés à la durabilité et les exigences prudentielles liées à la diversité et à l'inclusion.

En ce qui concerne la politique de conduite des entreprises, l'AEAPP a poursuivi ses travaux relatifs à la directive sur la distribution d'assurances (DDA) et a suivi le processus législatif de la stratégie d'investissement de détail tout en y apportant sa contribution.

²⁵ [Consultation sur les conseils techniques en vue de la révision de la directive IRP II](#)

²⁶ https://www.eiopa.europa.eu/eiopa-publishes-changes-minimum-amount-professional-indemnity-insurance-cover-and-financial-capacity-2023-07-03_en

²⁷ https://www.eiopa.europa.eu/publications/second-idd-application-report-20222023_en

²⁸ [L'AEAPP publie son rapport annuel sur les sanctions au titre de la directive sur la distribution d'assurances en 2022](#)

L'AEAPP a continué de jouer un rôle important au niveau international dans le contexte de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), en contribuant à l'élaboration d'une norme mondiale, de la norme sur les fonds propres des assurances (ICS) et du cadre global sur les risques systémiques, ainsi qu'en nouant des relations étroites avec les autorités de surveillance de pays tiers.

RENFORCER DAVANTAGE LA STABILITÉ FINANCIÈRE, EN METTANT TOUT PARTICULIÈREMENT L'ACCENT SUR L'ANALYSE DES RISQUES ET DES VULNÉRABILITÉS DU SECTEUR FINANCIER, AINSI QUE SUR LES MENACES ÉMERGENTES

Principales publications (en anglais uniquement):

- *Tableaux de bord des risques d'assurance*²⁹
- *Rapports sur la stabilité financière*³⁰
- *Incidence de l'inflation sur le secteur de l'assurance*³¹
- *Rapport sur la stabilité financière, décembre 2023*³²
- *Fiche d'information sur les investissements des IRP de l'EEE*³³
- *Fiche d'information sur les investissements des IRP de l'EEE à la fin du quatrième trimestre 2022*³⁴
- *Document sur les principes méthodologiques des tests de résistance des assurances sur les cyberrisques*³⁵

L'AEAPP a continué à surveiller et à évaluer les risques et les vulnérabilités afin de préserver la stabilité des secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles. En 2023, l'Autorité s'est concentrée sur l'incidence de l'inflation sur les marchés et les consommateurs, sur les possibles conséquences des risques liés à la nature et sur les risques potentiels de la numérisation croissante,

²⁹ <https://www.eiopa.europa.eu/system/files/2023-11/November%202023%20Risk%20Dashboard%20-%20updated.pdf>

³⁰ <https://www.eiopa.europa.eu/system/files/2023-06/EIOPA-BOS-23-209-EIOPA%20Financial%20Stability%20Report%20June%202023.pdf>

³¹ [Impact of inflation on the insurance sector \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/impact-of-inflation-on-the-insurance-sector)

³² [Rapport sur la stabilité financière, décembre 2023](#)

³³ [Fiche d'information sur les investissements des IRP de l'EEE](#)

³⁴ [Fiche d'information sur les investissements des IRP de l'EEE à la fin du quatrième trimestre 2022](#)

³⁵ [Document sur les principes méthodologiques des tests de résistance des assurances sur les cyberrisques](#)

en particulier sous forme de cyberattaques. Conformément aux évolutions en cours, l'AEAPP a analysé la vulnérabilité des portefeuilles des assureurs au risque de change et aux abaissements de la dette des secteurs vulnérables à des facteurs tels que l'énergie et la pandémie.

L'Autorité a également continué de publier des statistiques extrêmement précises sur les marchés des assurances et des IRP, en optant pour le format fiche d'information pour plus d'accessibilité.

L'AEAPP a renforcé son cadre méthodologique des tests de résistance ascendants et mené des travaux approfondis sur la modélisation descendante.

L'AEAPP a également poursuivi le développement de son processus et de ses procédures de crise de sorte à les adapter aux dernières évolutions et a commencé à concevoir un exercice de crise. En 2023, l'AEAPP a par ailleurs poursuivi la préparation et l'analyse d'impact concernant la directive relative au redressement et à la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance (IRRD), qui confère à l'Autorité de nouveaux rôles et responsabilités importants, notamment l'élaboration de normes et d'orientations techniques ainsi que d'autres tâches plus permanentes, notamment la mise en place d'un comité de résolution ou la participation à des collèges d'autorités de résolution.

AEAPP

Westhafen Tower, Westhafenplatz 1

60327 Francfort – Allemagne

Tél. + 49 69-951119-20

info@eiopa.europa.eu

<https://www.eiopa.europa.eu>